

# Comment contribuer à l'établissement d'une économie circulaire

La 28ème assemblée générale de l'asr (Recyclage matériaux construction Suisse) dont la mission est „l'établissement d'une économie circulaire des matériaux de la construction comme fondement de la Suisse" s'est tenue le 23 mai 2018 dans les locaux de la société Frei Fördertechnik à Rubigen. Les 150 participants ont accepté tous les points de l'ordre du jour à l'unanimité et ont confirmé le statut de président de Thomas Merz, la réélection des membres du comité directeur et la nomination de Raoul Zengaffinen et d'André Renggli, ainsi que celle des réviseurs Martin Montalta et Stefan Müller, sous les bons auspices du directeur général Laurent Audergon officiant pour l'occasion comme président de la journée. Les membres de l'asr ont ainsi montré leur volonté de continuer unis derrière cette mission définie stratégiquement en automne 2016 avec l'arrivée du nouveau directeur. Collin Frei a ensuite présenté l'entreprise familiale et les marchés desservis. Les ateliers qui ont suivi l'AG ont permis de visiter le site de production de Frei Fördertechnik et de se pencher plus étroitement sur la question de savoir comment établir au mieux cette économie voulue circulaire.

Cette interrogation peut être abordée de la même manière que celle de l'assainissement des sites contaminés, dont Rafael Schuler, expert-conseil et membre de la direction chez Sieber Cassina + Partner AG, a parlé plus tard: comme pour le traitement des sols pollués, il faut tout d'abord se demander si l'ensemble des fondations existantes doivent être déconstruites et remplacées ou si la mise en place de mesures superficielles telles qu'un système d'évacuation des eaux usées sont suffisantes. Rafael Schuler était l'un des trois orateurs invités pour amener une contribution quant aux possibilités d'établissement de l'économie circulaire comme fondement de la Suisse. Bruno Oberle, professeur d'économie verte et de gouvernance des ressources à l'EPFL, ancien directeur de l'OFEV, intervint le premier et constata: "Il reste beaucoup, même énormément à faire". Son propos a commencé par un rappel des 17 objectifs mondiaux des Nations Unies constituant la clé de voûte de l'Agenda 2030 pour le développement durable tels la réduction de la pauvreté, une bonne éducation ou l'égalité des sexes, qui font tous partie de la prospérité générale. Mais il a ensuite montré que cette prospérité, dans le système actuel où la majorité des matériaux quittent le cycle et sont éliminés après un court laps de temps, s'accompagne forcément d'influences négatives sur l'environnement. Ainsi, poursuit B. Oberle, il s'agit de dissocier ces deux facteurs de prospérité et d'influences environnementales négatives. Il voit un début de piste prometteur dans l'économie circulaire en particulier, et c'est pourquoi il l'examine de plus près. Son analyse met en lumière diverses gradations de l'économie circulaire qui, selon son degré, ne recycle que les matériaux, l'énergie, la main-d'œuvre et/ou les informations qui y sont stockées et réalise ainsi des cercles vertueux plus ou moins grands: en partant du recyclage classique, de la réutilisation partielle, de la réutilisation/redistribution totale, pour arriver, au plus près de l'idéal de l'économie circulaire: l'entretien constant.

De par cette constatation, le fil rouge de la journée se dessine plus clairement: L'asr est une association professionnelle qui s'engage à rendre l'économie circulaire rentable. Selon les propos du président Thomas Merz, „quelque chose qui n'est pas économique ne peut pas être durable". En d'autres termes, les réalités écologiques ne correspondent pas toujours aux objectifs économiques et les trois critères du développement durable doivent être en équilibre. Comme le dit un maître d'ouvrage à propos du béton recyclé: " Les clients publics peuvent ressentir une pression publique pour promouvoir l'utilisation de béton recyclé, mais les clients privés sont principalement guidés dans leurs choix stratégiques par l'offre économiquement la plus avantageuse. C'est là que la discussion arrive au cœur du sujet : la voie vers l'établissement de l'économie circulaire en tant que fondement de la Suisse passe-t-elle par le volontariat, par exemple par des incitations financières, ou par des lois?

R. Schuler reprend ce point dans sa présentation sur l'assainissement des sites pollués, un domaine où les propositions juridiques sont décisives. Bien que le volontariat et la coopération soient un facteur important, comme le montre l'exemple de la décharge Schreiber de Metallwerke Refonda AG au nord de Zurich, les lois sont strictes et la liberté de mouvement limitée. Il est en effet peu probable que cette volonté de la part des auteurs eut été si grande sans les protestations de la fin des années 1980 et les lois de protection de l'environnement qui en découlèrent.

Bien que l'assainissement des sites contaminés en Suisse ait été considérablement retardé - les 20 ans initialement prévus ont dû être entretemps étendus à 40 ans - les progrès sont visibles. Aujourd'hui, sur les quelques 4000 sites d'assainissement en Suisse, environ 1000 ont été réhabilités et radiés du cadastre des sites contaminés. R. Schuler conclut en se référant à un point proche et fait ainsi le lien avec la branche des services environnementaux : "Quiconque parle d'assainissement des sites pollués doit toujours aussi parler de la prévention des sites pollués à l'avenir. Il est donc important de planifier de manière à ce que les matériaux restent en circulation afin que le volume minimum de décharge soit requis".

Cinq étudiants en sciences naturelles de l'environnement de l'ETH Zurich se sont penchés sur l'approche volontaire et le rôle d'exemplarité des maîtres d'ouvrage dont ils ont présenté les résultats lors de la troisième présentation. Dans un module inter-semestre, ils ont traité de la promotion du béton recyclé et ont constaté que le problème réside principalement dans son image. Ainsi, leur approche est essentiellement volontaire: ils développent des campagnes d'information en faveur du béton RC. Franz Adam, chef du département AWEL du canton de Zurich, a par la suite confirmé les évaluations des étudiants lors d'une table ronde et a parlé de l'inauguration d'un bâtiment en béton RC : „Lorsqu'il a été déclaré que le plafond était entièrement en béton RC, les architectes et ingénieurs présents se sont immédiatement agités et ont levé les yeux vers le plafond comme si ce dernier menaçait de leur tomber sur la tête à tout moment“.

Lors de la visite de l'entreprise Frei Fördertechnik qui a suivi l'assemblée générale, F. Adam a expliqué sa vision de l'importance de la mutualité entre le volontariat et la contrainte légale pour établir une économie circulaire: "C'est un va-et-vient constant entre information, incitations financières, normes contraignantes et volontaires. Les contrôles en font partie et l'asr joue là aussi - avec son inspectorat et l'atout ARVIS 4.0 – un rôle très important". Depuis peu, Laurent Audergon dirige la plateforme «Gravier pour des générations». Le directeur dynamique de l'asr poursuit ses réflexions en attirant l'attention sur une image : un homme pousse une lourde roue en haut d'une pente raide et place un coin stabilisateur après chaque progrès. Il explique : "L'homme qui pousse symbolise les efforts volontaires, la cale derrière la roue représente les standards reposant sur la base légale".

Enfin, il convient de préciser que les membres de l'asr sont des entrepreneurs et que l'objectif de l'asr est donc de rendre l'économie circulaire commercialisable. Comme le montre l'exemple du maître d'ouvrage, les lois contraignantes sont importantes, car les incitations financières peuvent difficilement être mises en œuvre dans un avenir proche. Mais afin que ces lois soient véritablement mise en œuvre, un travail préparatoire est nécessaire. Ceci est représenté par l'effort de pousser cette roue vers le haut de la pente. C'est ce à quoi contribue le travail de l'asr en tant que représentant de l'industrie du recyclage des déchets de la construction vis-à-vis de la Confédération, des cantons, des communes, des comités techniques spécialisés et du reste de la population. Et cela pour les générations futures.

Auteur du texte: Olivier Christe, journaliste et photographe, Feldbergstrasse 116, 4057 Basel



